



## **Budget provincial 2021-2022**

Avis de la Coalition des organismes communautaires pour le développement de la main-d'œuvre

9 février 2021



Coalition des organismes communautaires pour le développement de la main-d'œuvre  
(COCDMO)

304-5000, rue d'Iberville  
Montréal, Québec H2H 2S6

[cocdmo.qc.ca](http://cocdmo.qc.ca)



Attribution — pas d'utilisation commerciale — Partage dans les mêmes conditions 2.5 Canada  
(CC BY-NC-SA 2.5 CA)

## Table des matières

<b>AVANT-PROPOS</b> .....	<b>4</b>
<b>SOMMAIRE</b> .....	<b>5</b>
<b>MISE EN CONTEXTE</b> .....	<b>6</b>
UN MARCHÉ DU TRAVAIL EN PLEINE RÉORGANISATION.....	6
UN MARCHÉ DU TRAVAIL SOUTENU .....	8
DES INDICATEURS INADAPTÉS .....	9
<b>PRÉPARER LA RELANCE DURABLE DE L'EMPLOI POST-PANDÉMIE ET RENFORCER LA RÉSILIENCE COLLECTIVE</b> .....	<b>10</b>
LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES POUR TOUS .....	10
L'IMPORTANCE DE BONIFIER LE FINANCEMENT DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA MAIN-D'ŒUVRE.....	12
<b>LA PANDEMIE N'EST PAS LE SEUL DÉFI DES PERSONNES EN SITUATION DE PAUVRETÉ</b> .....	<b>15</b>
MONTANTS DE L'AIDE SOCIALE ET NOUVELLE BASE DE LA MPC .....	16
<b>RAPPEL DES PRINCIPALES RECOMMANDATIONS</b> .....	<b>17</b>
<b>LISTE DES MEMBRES NATIONAUX DE LA COALITION</b> .....	<b>18</b>

## Avant-propos

La Coalition des organismes communautaires pour le développement de la main-d'œuvre (COCDMO) a pour mission de combattre l'exclusion sociale et professionnelle des citoyennes et citoyens laissés en marge du développement économique et social, en visant la pleine reconnaissance du droit à la formation et du droit au travail pour tous et toutes. La COCDMO est membre de la Commission des partenaires du marché du travail, où trois sièges sont attribués au milieu communautaire.

La Coalition regroupe onze réseaux nationaux qui rejoignent près de 1000 organisations québécoises œuvrant dans un des volets liés au développement de la main-d'œuvre, soit l'insertion et l'intégration en emploi, la formation et l'éducation, le développement local et communautaire et la défense des droits.

Ces organisations travaillent quotidiennement sur le terrain pour accompagner vers l'emploi des individus éloignés ou exclus du marché du travail. Plusieurs d'entre elles sont ancrées dans leur milieu depuis plus de 30 ans et constituent des acteurs majeurs au chapitre du développement de la main-d'œuvre québécoise, notamment en offrant une expertise précieuse et spécifique d'intervention auprès des clientèles plus démunies.

Unis autour de l'importance de « développer sans exclure », les membres de la COCDMO n'ont de cesse de valoriser et faire émerger le potentiel socio-économique des personnes en démarche d'insertion et de prôner la mise en place de politiques, services et mesures garants d'une société inclusive et participative.

## Sommaire

- Les données générales de l'emploi tendent à indiquer que la pandémie a provoqué une segmentation importante du marché du travail et une série de paradoxes où pénurie et chômage se côtoient simultanément.
- Tous ne sont pas égaux face à cette pandémie. Les jeunes, les femmes, les personnes en situation de handicap, de même que les personnes immigrantes ont subi la majeure partie des contrecoups de la crise, ces derniers étant d'ailleurs fortement surreprésentés parmi les victimes de la pandémie. L'intersectionnalité des impacts et des solutions possibles nécessitent une réponse à leur dimension. Il est urgent de créer une réponse gouvernementale interministérielle sur les vulnérabilités associées à la crise.
- La crise actuelle de l'emploi commande une réponse forte à court terme sans pour autant exclure des mesures structurantes à moyen et long terme. Des crises de ce type risquent fort de se reproduire dans le futur. Or, nous sommes convaincus que pour relancer l'emploi à court terme, mais aussi renforcer la résilience des populations à risque, il convient dès maintenant de lever les obstacles à la formation qui perdurent encore et qui nuisent aux efforts individuels et collectifs.
- Les dépenses rendues nécessaires par la pandémie mettront en péril la capacité de beaucoup d'organismes à répondre aux besoins des personnes et des communautés. Le contexte pandémique a renforcé la pertinence et le caractère essentiel de la fonction d'accompagnement, à la base de la majorité des interventions des organismes en employabilité, qui s'avère déterminante et grandement profitable à long terme.
- Le budget 2021 et le prochain PAGAC sont une occasion unique de mettre en place des mesures structurantes pour améliorer à long terme la situation des organismes et renforcer leur capacité d'agir à un moment où ils sont des acteurs clés pour la reconstruction du filet social post-pandémie.
- Les personnes en situation de pauvreté ont fortement souffert des impacts de la crise sanitaire. Pour la Coalition, il va de soi que les politiques publiques doivent être basées sur les données les plus récentes. Autrement, les conséquences potentielles sont graves : des personnes qui n'ont déjà pas des revenus suffisants pour couvrir leurs besoins de base se voient privées de sommes qui devaient servir à rattraper un retard économique.

## Mise en contexte

La pandémie COVID-19 a provoqué des ondes de choc sans précédent sur tous les plans. À moyen et long terme, l'impact de la crise du COVID-19 est encore incertain, notamment sur l'emploi et le développement des compétences. On peut présumer que certaines transformations déjà existantes sur le marché du travail vont s'intensifier et que la demande de certaines compétences va évoluer. Il est toutefois évident que nous sommes devant une crise du travail, qui force les acteurs du marché du travail à faire preuve d'initiative, d'adaptabilité et de résilience.

L'ampleur de la première vague de la pandémie a contraint la quasi-totalité de la population à être confinée, réduisant considérablement les activités économiques, culturelles et sociales, limitant considérablement l'accès à nos lieux de travail et modifiant notre cadre de vie. Il n'a fallu que quelques semaines pour passer d'une situation plein emploi historique — 4,5 % en février 2020 — à un pic tout aussi inédit de 17 % de chômage en avril 2020. Même si l'été a permis une certaine reprise de l'emploi, il n'en demeure pas moins que pour l'année 2020, le solde est fortement négatif, avec une perte de plus de 200 000 emplois (-4,6 %) par rapport à 2019.

En plus d'effets tangibles indéniables, tels que le chômage, la réduction du temps de travail, une détresse psychologique accrue, une rupture de la chaîne d'approvisionnement, etc., on perçoit également des effets intangibles : changements de vie et de consommation, modification durable des fonctions d'habitation et de travail et impacts sur l'aménagement du territoire (OCE, 2020). Ces impacts intangibles restent à être correctement appréhendés.

## Un marché du travail en pleine réorganisation

Les données générales de l'emploi camouflent d'énormes écarts entre les secteurs ayant connu des pertes temporaires (commerce de détail, par exemple) et dans d'autres cas, de plus longue durée (restauration ou culture) et les secteurs qui ont été relativement épargnés ou qui ont même dépassé leur niveau d'emploi de février 2020. Bien que les industries les plus affectées par les restrictions sanitaires font partie du secteur des services, ce dernier est plus près de son niveau d'emploi du mois de février que le secteur de la production de biens (97,7 % contre 96,6 % pour la production de biens). Cela provient du fait que six secteurs liés aux services sur onze ont atteint ou dépassé leur niveau du mois de février.

Les services d'enseignement (111,1 % du niveau du mois de février) et les services professionnels scientifiques et techniques (105,4 %) sont les secteurs affichant la meilleure reprise. De plus, les deux industries les plus importantes de la production de biens, représentant 85 % de l'emploi lié à la production, soit la fabrication (96,3 %) et la construction (94,5 %), n'ont enregistré aucun gain notable depuis le mois d'août. De plus, quand on observe le niveau régional, on remarque que les secteurs qui ont connu des pertes d'emplois et des augmentations varient d'une région à l'autre. Ces éléments tendent à indiquer que la pandémie a provoqué une segmentation importante du marché du travail, et une série de paradoxes.

Depuis le début de la pandémie, la réduction de la mobilité du personnel a conduit à une augmentation massive du travail à distance. Or, selon les estimations de Statistique Canada, près de 40 % du travail du Québec peut être effectué à distance. Cependant, ce ratio fortement varie d'une industrie à l'autre. De plus, le travail à domicile est fortement associé au niveau de scolarité, les deux tiers des principaux pourvoyeurs de famille ayant un baccalauréat ou un diplôme d'études supérieures peuvent travailler à la maison, comparativement à moins du tiers de ceux ayant un diplôme d'études secondaires.

Alors que les impacts sanitaires et socio-économiques sont considérables pour tous, tous ne sont pas égaux face à cette pandémie. Les jeunes (-11,5 % par rapport à 2019), les femmes (-5,5 %) (MTESS, 2021), les personnes en situation de handicap, de même que les personnes immigrantes ont subi la majeure partie des contrecoups de la crise, ces derniers étant fortement surreprésentés parmi les victimes de la pandémie (StatCan 2020).

En général, les femmes sont plus susceptibles d'avoir des emplois qui peuvent être exercés à domicile, contrairement aux emplois à prédominance masculine, tels que ceux dans l'agriculture ou la construction. Toutefois, les femmes sont fortement représentées dans le secteur des soins de santé, représentant plus de 86 % du personnel infirmier et 40 % des médecins travaillant au Canada (ISQ, StatCan 2019). Les travailleurs de la santé œuvrent souvent dans des milieux qui impliquent un contact physique étroit ou très étroit. En 2019, près de 90 % des travailleurs de la santé ont déclaré travailler dans ces conditions, comparativement à 50 % des autres Canadiens salariés (StatCan 2020). L'âge peut également influencer sur la capacité de travailler à domicile. On estime qu'un peu plus de 20 % des jeunes travailleurs — ceux de moins de 25 ans — sont en mesure de travailler à domicile, comparativement à près de 45 % des travailleurs de 35 à 44 ans, 42 %

des travailleurs de 45 à 54 ans et 38 % des travailleurs 55 à 64 ans (StatCan, 2020). Les femmes sont avec les jeunes aussi dans les secteurs les plus touchés par le ralentissement économique, d'où une fragilisation de leur position économique sur le marché du travail.

Cela dit, il est prévu, en moyenne, que le Québec terminera l'année 2020 avec un niveau d'emploi à 95,3 % de ce qu'il était en 2019. En 2021, l'emploi devrait revenir à son niveau d'avant la crise, puis terminer l'année 2022 à 101,7 % du niveau de 2019, ce qui laisse présager un retour des situations de pénurie de main-d'œuvre dans beaucoup de régions du Québec et accentue les paradoxes.

### **Un marché du travail soutenu**

Depuis le début de la pandémie, les investissements publics soutenant l'économie et l'emploi ont atteint des niveaux sans précédent. Lors de la mise à jour du budget le 12 novembre, le gouvernement a souligné que les mesures prises pour répondre à la crise actuelle et soutenir la relance de l'économie au cours de l'exercice 2020-2021 se sont traduites par des investissements publics de 35 milliards de dollars, soit près de 8 % du PIB.

Dans le seul Programme canadien de subventions salariales d'urgence, l'investissement du gouvernement fédéral au Québec a dépassé 11,3 milliards de dollars canadiens. De nombreux programmes de soutien aux industries, aux employeurs et aux travailleurs ont conduit à un afflux massif de capitaux dans l'économie, réduisant ainsi l'impact de la pandémie sur le marché du travail et la santé financière des ménages. Ainsi, ces investissements massifs, bien qu'absolument nécessaires au plan économique, social et sanitaire peuvent conduire à masquer l'ampleur réelle de la crise de l'emploi. Depuis le début de l'automne, autant le nombre d'emplois que celui d'heures travaillées ont enregistré peu de gains et, au mois de novembre, ils se situent respectivement à 97,5 % et 95,3 % de leur niveau du mois de février (MTESS 2020). Ainsi, le nombre d'heures par emploi est plus faible qu'au mois de février 2020. Les restrictions mises en place pour freiner la deuxième vague de COVID-19 semblent surtout avoir affecté l'emploi à temps partiel qui se situe actuellement à 94,1 % de son niveau du mois de février 2020. À l'inverse, l'emploi à temps plein a continué d'enregistrer des gains au cours des derniers mois, se trouvant, au mois de novembre, à 98,2 % de son niveau du mois de février (Id). Il est donc envisageable d'espérer que dès que les mesures sanitaires seront diminuées, la reprise, réelle, de l'emploi, se fera sentir.



## Recommandation

La Coalition recommande que le gouvernement poursuive le financement des mesures de soutien aux personnes et secteurs économiques frappés par les conséquences de la pandémie.

## Des indicateurs inadaptés

La participation au marché du travail est généralement appréhendée en fonction des trois situations vécues par les personnes : être à la recherche d'un emploi (chômage), être « inactif » ou être en emploi. Cependant, depuis le début de la pandémie, un grand nombre de mises à pied temporaires ou permanentes ont laissé un grand nombre de travailleurs dans une situation de chômage partiel ou très temporaire. Les interventions gouvernementales, telles que les programmes de soutien aux employeurs, ont permis aux travailleurs de conserver leur lien d'emploi. Outre ces mesures prises par les gouvernements, certaines actions au niveau de l'entreprise (réorganisation ou l'ajustement des heures de travail, la réduction des heures de travail ou la division du travail, ou le recours au télétravail) ont également permis à certains travailleurs de préserver leur situation :

« Ainsi, on remarque de nouvelles situations sur le marché du travail telles que des personnes en emploi subventionné, des personnes dans une situation de chômage partiel selon le type de prestation qu'elles perçoivent, des personnes étudiantes ou récemment diplômées bénéficiant d'un soutien financier gouvernemental direct ou encore des personnes prenant des retraites temporaires. Ces nouvelles situations sont difficiles à documenter et à mesurer puisque les indicateurs du marché du travail actuellement disponibles ne sont pas faits pour mesurer ces nouveaux comportements, ce qui demandera une attention particulière et des précautions dans l'interprétation des statistiques de l'emploi pour bien comprendre les nouvelles situations. » (OCE, 2020.)

De plus, comme mentionné ci-haut, l'intersectionnalité des impacts et le caractère complexe des solutions nécessitent une réponse à leur dimension. Il est urgent de créer une réponse gouvernementale interministérielle sur les vulnérabilités associées à la crise. Le premier défi est de documenter, rapidement, l'impact de la pandémie sur les personnes en situation de vulnérabilité. Le MTESS pourrait prendre le leadership afin d'identifier toutes les initiatives ministérielles de lutte contre les impacts de la COVID destinés aux populations vulnérables. D'autre part, les personnes en situation de pauvreté devraient bénéficier d'une action immédiate, qui fait l'objet d'une recommandation dans ce mémoire.

## Recommandation

Que le gouvernement finance la mise sur pieds d'une initiative de recherche permettant de mesurer les impacts de la pandémie sur les personnes vulnérables sur le plan de l'emploi. Que cette initiative soit orientée vers la recherche des meilleures pratiques permettant de relever les défis de la relance de l'emploi post-pandémie.

## Préparer la relance durable de l'emploi post-pandémie et renforcer la résilience collective

### Le développement des compétences pour tous

Faire face à la crise sanitaire reste un défi et continuera de l'être tout au long de l'exercice budgétaire 2021-2022. De plus, la situation des populations qui étaient déjà à risque d'exclusion du marché du travail avant la pandémie s'est détériorée dans de nombreux cas. À court terme, cibler les travailleurs peu qualifiés touchés par la pandémie semble crucial. Ces personnes doivent recevoir une formation qualifiante et transférable, dans un format approprié (de courte durée, à temps partiel, sur le lieu de travail, etc.), et bénéficier d'un soutien financier direct et facile à comprendre. À long terme, des efforts collectifs devraient être déployés pour améliorer les compétences en littératie et en numératie des adultes et pour améliorer l'employabilité actuelle et à long terme de ces personnes.

Le récent forum sur la requalification et le rehaussement des compétences organisé par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale a permis de dégager un consensus fort sur les mesures à prendre pour relancer l'emploi de façon durable : « *la requalification de la main-d'œuvre et le rehaussement des compétences sont apparus comme des leviers incontournables pour accélérer le retour en emploi du plus grand nombre, particulièrement les femmes, les personnes immigrantes et les jeunes, développer l'employabilité des personnes et accroître la productivité des entreprises* » (Québec, 2020).

Les périodes de confinement prolongées, la mise en place de solutions d'apprentissage en ligne, la redéfinition des stages dans les milieux pratiques en mode virtuel, sont toutes des interventions qui nous amènent à questionner le développement des compétences de base (littératie, numératie, littérature

numérique), les compétences professionnelles et les compétences émergentes dont la main-d'œuvre actuelle et future aura besoin dans un monde du travail transformé post-pandémie. En ce sens, les mesures annoncées jusqu'à maintenant par le gouvernement du Québec (PACME, puis PARAF) s'inscrivent dans la foulée des mesures d'urgence sanitaire : elles permettent un soutien direct et immédiat, mais sans avoir un impact transformateur susceptible de durablement préparer la prochaine crise. Or, qu'elles soient d'origine sanitaire, économique ou environnementale, de telles crises de l'emploi risquent fort de se reproduire dans le futur. Nous sommes convaincus que pour relancer l'emploi à court terme, mais aussi renforcer la résilience des populations à risque, il convient dès maintenant de lever les obstacles à la formation qui perdurent encore et qui nuisent aux efforts individuels et collectifs. Pour les personnes, faiblement qualifiées ou exclues du marché du travail, le choix des options repose avant tout sur la capacité d'assumer les responsabilités financières, qu'elles soient personnelles ou familiales, et de pouvoir concilier formation, travail et vie personnelle ou familiale. Ces obstacles sont particulièrement criants pour les personnes éloignées du marché du travail ; celles-ci ont trop souvent un rapport difficile avec la formation, quand ce ne sont pas les obstacles financiers, de santé ou personnels qui se posent.

Les individus ne bénéficient pas des mêmes possibilités de poursuivre leur formation : les employés les plus scolarisés, les plus qualifiés et œuvrant dans les grandes entreprises tendent le plus à bénéficier des formations offertes. Ainsi, l'insuffisance des mesures spécifiques visant les personnes en démarche de formation vers l'emploi et les personnes les plus éloignées du marché du travail ne peut que renforcer cette tendance lourde à l'exclusion sociale et professionnelle et risque de les marginaliser davantage. Or, il est urgent, compte tenu des défis de productivité, de formation de la main-d'œuvre et de virage numérique de permettre à l'ensemble de la population adulte des possibilités d'accroître leurs compétences.

### **Recommandation**

Que le gouvernement prenne acte des consensus issus du Forum du 16 octobre 2020 et développe un programme de soutien financier direct et universel aux personnes apprenantes, qui renforce leur autonomie et leur capacité à entamer par eux-mêmes un parcours de formation dans le domaine de leur choix.

## **L'importance de bonifier le financement des organismes communautaires pour le développement de la main-d'œuvre**

La crise sanitaire a entraîné des dépenses supplémentaires pour les organisations de notre secteur. Tout au long de l'année 2020, les organismes communautaires en développement de la main-d'œuvre ont maintenu leurs interventions et ont sans doute déjà permis de positionner favorablement la main-d'œuvre du Québec pour la relance de l'emploi.

Or, les dépenses rendues nécessaires par la pandémie mettront en péril la capacité de beaucoup d'organismes à répondre aux besoins des personnes et des communautés. Nos membres, en particulier ceux du secteur communautaire, sont quasiment incapables de mener des activités de financement et dans certains cas, ont dû diminuer des activités générant des profits. Cette perte de revenus n'est pas sans conséquence, car elle affaiblit la situation financière des organismes communautaires à court terme, et à moyen terme, pose un risque financier pour les années à venir.

Par conséquent, il est nécessaire de maintenir et bonifier les mesures pour financer les coûts non récurrents de la COVID-19. Le gouvernement a déjà annoncé plusieurs mesures en ce sens, ce qu'il convient de saluer. Il faut toutefois prévoir une bonification et un allongement de celles-ci, dont la plupart se terminent sous peu.

### **Recommandation**

Étant donné le contexte sanitaire actuel, le gouvernement doit poursuivre son soutien direct aux organismes frappés par la hausse des dépenses liées à la pandémie.

D'autre part, le contexte pandémique a renforcé la pertinence et le caractère essentiel de la fonction d'accompagnement, à la base de la majorité des interventions des organismes en employabilité, qui s'avère déterminante et grandement profitable à long terme. Dans un contexte rempli d'incertitudes sur le plan de l'évolution du marché du travail et devant la multiplication des programmes destinés à la relance de l'emploi via la formation, notre travail, responsable de près de 70 % des résultats des services publics d'emploi, est plus que jamais rentable humainement et socialement. Songeons par exemple au bénéfice potentiel que

nous aurions pu obtenir si les candidats-es aux programmes accélérés de formation de la main-d'œuvre avaient été orientés et accompagnés tout au long du processus, jusque dans leur milieu de travail ! Il y a toutefois une inadéquation entre les besoins constatés et les mesures et services offerts. Cette inadéquation n'est pas le fait des organismes, mais plutôt des barèmes, limites et contraintes du mode de financement actuel. Ces éléments ont été reconnus par le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, qui s'est engagé à bonifier le financement des organismes communautaires œuvrant dans le développement de la main-d'œuvre. Cette bonification du financement pourrait prendre la forme de mécanismes d'indexation annuels afin de permettre aux organismes de faire évoluer leurs offres de service et s'adapter aux besoins changeants des chercheurs d'emploi et de l'évolution du marché du travail.

### **Recommandation**

Le gouvernement doit bonifier et rendre le financement dédié aux organismes communautaires de développement de la main-d'œuvre stable et prévisible, notamment par le biais d'un mécanisme d'indexation.

D'autre part, afin d'assurer une plus grande reconnaissance et un meilleur soutien financier de l'action communautaire, le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, M. Jean Boulet, a amorcé, en mai 2019, des consultations en vue de l'élaboration d'un nouveau plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire. Plus d'une centaine de mémoires ont été déposés afin de mettre en lumière les besoins des organismes. La Coalition a d'ailleurs déposé [un mémoire](#), dans le cadre de ces consultations, exprimant les besoins, les préoccupations et les revendications du secteur.

Ce plan d'action, dont la sortie est prévue pour le printemps 2021, est très attendu par les organismes communautaires qui vivent, depuis plusieurs années, dans des situations de sous-financement. C'est pourquoi, après une année où les communautés n'ont jamais eu autant besoin des organismes communautaires et où le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale est sur le point de dévoiler son plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire (PAGAC), le budget 2021 est rendez-vous à ne pas manquer entre les organismes communautaires et le gouvernement. Il s'agit d'une occasion unique, pour le gouvernement, de mettre en place des mesures structurantes pour améliorer, à

long terme, la situation des organismes et pour renforcer leur capacité d'agir à un moment où ils sont des acteurs clefs pour la reconstruction du filet social dans le cadre de la post-pandémie.

### **Recommandation**

Que le gouvernement prévoit dans le budget 2021 les sommes permettant la mise en œuvre du prochain Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire.

## La pandémie n'est pas le seul défi des personnes en situation de pauvreté

La pandémie de la COVID-19 aura potentiellement des effets pervers sur beaucoup de personnes vulnérables, puisqu'en créant une attention soutenue des acteurs du marché du travail et des décideurs publics sur elle, des problèmes importants du marché du travail pour lesquels nous avons connu des avancées (ex. pauvreté, inégalités de revenus, qualité de vie au travail, intégration sur le marché du travail, vulnérabilité sociale, professionnelle, discrimination, etc.) font moins l'objet d'attention et risquent de s'aggraver. Par exemple, les données actuellement disponibles tendent à indiquer que l'augmentation importante de la participation au marché du travail des femmes, bénéfice de nos politiques publiques, pourrait être mise à mal puisqu'elles sont davantage touchées par les pertes d'emplois depuis le début de la pandémie et par la « reprivatisation » des fonctions dites du « care ». Les acteurs du marché du travail doivent donc rester vigilants pour que le marché du travail post-pandémique puisse être inclusif et profiter à tous.

Dans l'attente d'une évaluation plus complète des effets de la pandémie sur le marché du travail et l'emploi, il n'en demeure pas moins que les personnes en situation de pauvreté ont fortement souffert des impacts de la crise sanitaire. Dans le cadre de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, le gouvernement a l'obligation de fixer des cibles d'amélioration du revenu des personnes assistées sociales et d'associer ces cibles à des échéanciers. De telles cibles auraient dû faire partie du premier Plan d'action gouvernemental adopté en 2004 pour assurer la mise en œuvre de la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Le gouvernement a toutefois longtemps ignoré cette obligation. C'est seulement en 2017 qu'il s'y est enfin plié, avec la publication de son troisième Plan d'action. Les cibles du troisième Plan d'action varient en fonction des programmes d'assistance sociale et correspondent chacune à un pourcentage donné de la MPC. Le gouvernement s'est ainsi engagé à assurer, au 1er janvier 2021, un revenu disponible<sup>1</sup> équivalant à 55,1 % de la MPC aux personnes à l'Aide sociale, à 77,6 % de la MPC aux personnes à la Solidarité sociale et à 90,1 % de la MPC aux personnes à la Solidarité sociale de longue durée.

---

<sup>1</sup> Par « revenu disponible », on entend l'ensemble des revenus annuels dont une personne (ou une famille) dispose après impôts et transferts sociaux. Ainsi, dans le cas des personnes assistées sociales, le revenu disponible annuel comprend, en plus du montant des prestations mensuelles, le crédit d'impôt pour solidarité (1 028 \$/an), le crédit pour la TPS (299 \$/an) et, le cas échéant, l'ajustement pour personne seule (600 \$/an).

## Montants de l'aide sociale et nouvelle base de la MPC

À la suite de la révision menée l'an dernier par Statistique Canada, le montant nécessaire à la couverture des besoins de base est passé, pour 2018 et pour une personne seule, de 17 820\$ à 20 080\$. Comme le coût de la vie augmente d'année en année, la MPC augmente elle aussi, sauf que Statistique Canada ne la met pas officiellement à jour tous les ans. Il est évident que des éléments fondamentaux du panier ont subi de fortes augmentations cette année, notamment la nourriture, ce qui a un impact direct sur les personnes en situation de pauvreté.

Pour la Coalition, il va de soi que les politiques publiques doivent être basées sur les données les plus récentes. Dans ce cas précis, les conséquences potentielles sont graves : des personnes qui n'ont déjà pas des revenus suffisants pour couvrir leurs besoins de base se voient privées de sommes qui devaient servir à rattraper un retard économique. Car, en effet, l'augmentation des prestations annoncée dans le troisième Plan d'action visait justement, de l'aveu même dudit plan, à combler un manque à gagner dû à une progression du coût de la vie plus rapide que celle des prestations.

### **Recommandation**

Que le gouvernement respecte ses engagements en vertu du *Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023*, et hausse les prestations de tous les programmes d'aide financière de dernier recours jusqu'aux pourcentages prévus de la MPC au 1<sup>er</sup> janvier dernier, soit :

- 55,1 % de la MPC révisée à l'Aide sociale
- 77,6 % de la MPC révisée à la Solidarité sociale
- 90,1 % de la MPC révisée à la Solidarité sociale 66/72



## Rappel des principales recommandations

La Coalition recommande que le gouvernement poursuive le financement des mesures de soutien aux personnes et secteurs économiques frappés par les conséquences de la pandémie.

Que le gouvernement finance la mise sur pieds d'une initiative de recherche permettant de mesurer les impacts de la pandémie sur les personnes vulnérables sur le plan de l'emploi. Que cette initiative soit orientée vers la recherche des meilleures pratiques permettant de relever les défis de la relance de l'emploi post-pandémie.

Que le gouvernement prenne acte des consensus issus du Forum du 16 octobre 2020 et développe un programme de soutien financier direct et universel aux personnes apprenantes, qui renforce leur autonomie et leur capacité à entamer par eux-mêmes un parcours de formation dans le domaine de leur choix.

Étant donné le contexte sanitaire actuel, le gouvernement doit poursuivre son soutien direct aux organismes frappés par la hausse des dépenses liées à la pandémie.

Le gouvernement doit bonifier et rendre le financement dédié aux organismes communautaires de développement de la main-d'œuvre stable et prévisible, notamment par le biais d'un mécanisme d'indexation.

Que le gouvernement prévoit dans le budget 2021 les sommes permettant la mise en œuvre du prochain Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire.

Que le gouvernement respecte ses engagements en vertu du *Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023*, et hausse les prestations de tous les programmes d'aide financière de dernier recours jusqu'aux pourcentages prévus de la MPC au 1<sup>er</sup> janvier dernier, soit :

- 55,1 % de la MPC révisée à l'Aide sociale
- 77,6 % de la MPC révisée à la Solidarité sociale
- 90,1 % de la MPC révisée à la Solidarité sociale 66/72

## Liste des membres nationaux de la Coalition

Alliance des centres-conseils en emploi (AXTRA)



Association québécoise des centres d'intervention en dépendance (AQCID)



Chantier de l'économie sociale



Collectif des entreprises d'insertion du Québec (CEIQ)



Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail (CIAFT)



Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA)



Regroupement des corporations de développement économique communautaire (RCDEC)



Regroupement des organismes spécialisés pour l'emploi des personnes handicapées (ROSEPH)




Réseau des carrefours jeunesse-emploi du Québec (RCJEQ)

Réseau des services spécialisés de main-d'œuvre (RSSMO)



Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI)





Coalition des organismes  
communautaires pour le  
développement de la main-  
d'œuvre (COCDMO)  
304-5000, rue d'Iberville  
Montréal (Québec) H2H 2S6  
[info@cocdmo.qc.ca](mailto:info@cocdmo.qc.ca)  
[www.cocdmo.qc.ca](http://www.cocdmo.qc.ca)